

Transformation d'unités de méthanisation en cogénération vers l'injection biométhane



Agripower
FRANCE

Constructeur d'unités de méthanisation

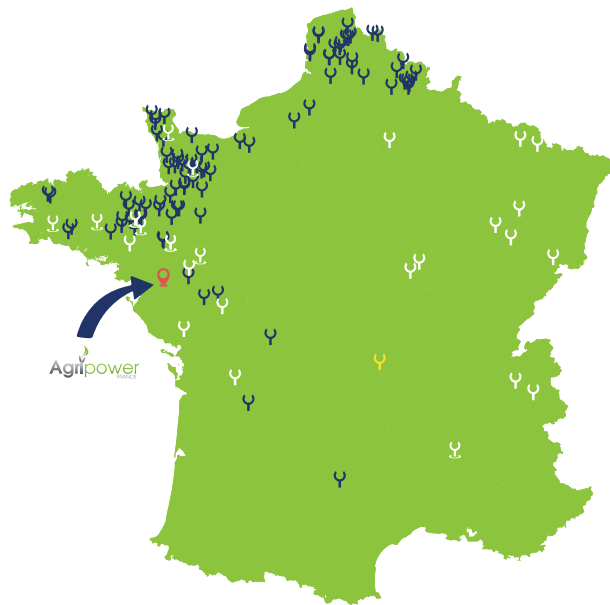
Présentation AGRIPOWER France

Depuis 2012, nous concevons et réalisons des installations de méthanisation en injection de biométhane, adaptées aux projets de toutes tailles, du petit au grand. Nous avons déjà déployé une centaine d'installations à travers toute la France.

Notre valeur ajoutée réside dans notre performance et notre accompagnement sur mesure, tout au long du projet, afin de construire un partenariat solide et durable.

En plus de notre expertise en conception et en réalisation d'unités de méthanisation, nous sommes également producteurs de biométhane, affirmant ainsi notre engagement dans la transition énergétique et la valorisation des ressources renouvelables.

Depuis plus de 10 ans, nous nous appuyons sur la technologie de notre partenaire WELTEC Biopower, fabricant Allemand de procédés en acier inoxydable.



**Carte des installations AGRIPOWER France
& WELTEC Biopower**

- Unités AGRIPOWER injection et cogénération ≥ 250 kWél
- Unités WELTEC Biopower
- Unités AGRIPOWER à la ferme ≤ 50 kWél
- Unités AGRIPOWER cogénération vers injection biométhane

MÉTHÉLEC

1er projet de conversion réussi vers l'injection de biométhane

Nous avons récemment pris une participation stratégique dans MÉTHÉLEC (63) afin de moderniser et d'optimiser son exploitation. Cette unité, traitant 36 000 t/an de matières organiques, était initialement conçue pour la cogénération, avec une production de 1,6 MWél.

L'objectif de transformer MÉTHÉLEC en une unité d'injection de biométhane a été atteint le 19 février 2025, après quatre mois de travaux. Le projet se déroule en deux phases :

- 2025 : conversion du site et mise en service de l'injection biométhane de 350 Nm³/h
- 2027 : extension du site vers 600 Nm³/h de biométhane injecté

À terme, MÉTHÉLEC injectera dans le réseau GRDF l'équivalent de 10 % de la consommation de gaz naturel de Clermont-Ferrand, pouvant générer à termes un revenu annuel récurrent de plus de 6 M€ par an.

Ce projet démontre notre capacité à accompagner les exploitants de méthanisation vers des modèles plus performants et rentables, en nous appuyant sur notre expertise technique et financière.



*MÉTHÉLEC, Ennezat (63)
Injection de biométhane - 350 Nm³/h*

Caractéristiques

Conversion	1 560 KW à 350 Nm ³ /h
Durée travaux	4 mois
1ère injection	19 février 2025
Revenus	Via CPB
Extension	600 Nm ³ /h en 2027

De cogénération à injection biométhane

Grâce à notre expertise intégrée, nous vous accompagnons dans l'évolution de votre installation afin d'optimiser votre rentabilité. En convertissant votre unité de cogénération en injection de biométhane, vous bénéficiez d'un modèle économique plus performant.

La méthode

Nous disposons d'une équipe d'experts, dont un Bureau d'Études intégré, qui analyse votre projet. Cela commence par des échanges à distance, suivi d'un audit du site si les conditions le permettent. Un rapport synthétique de la visite peut vous être transmis. Si le site est éligible, nous vous présentons une proposition pour sa transformation.

Nous pouvons également vous accompagner dans les démarches nécessaires à la conversion.

Les opérations à mettre en œuvre

- » Études préalables sur l'éligibilité du projet et sa pertinence technico-économique
- » Échanges avec les services de la préfecture et les acheteurs d'énergie
- » Définition du périmètre des travaux et évaluation des coûts de conversion
- » Constitution du dossier de financement du projet
- » Mise à jour de l'Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) et du Permis de Construire (PC)
- » Travaux : terrassement, tuyauterie, système d'épuration, électricité générale
- » Mise en service
- » Tests de performance

Certificats de Production de Biogaz (CPB)

Le mécanisme des CPB offre une nouvelle source de financement aux producteurs de biométhane, avec un modèle économique plus avantageux.

Les fournisseurs d'énergie doivent restituer chaque année à l'État un volume de CPB proportionnel à leur vente de gaz. Pour répondre à cette obligation, ils peuvent acheter des CPB auprès des producteurs de biométhane ou bien produire eux-mêmes du gaz renouvelable.

Il s'agit d'une véritable opportunité pour les porteurs de projets. Les producteurs de biométhane peuvent vendre leurs CPB aux fournisseurs d'énergie, garantissant ainsi une rentabilité optimisée et un financement sécurisé de leurs installations.

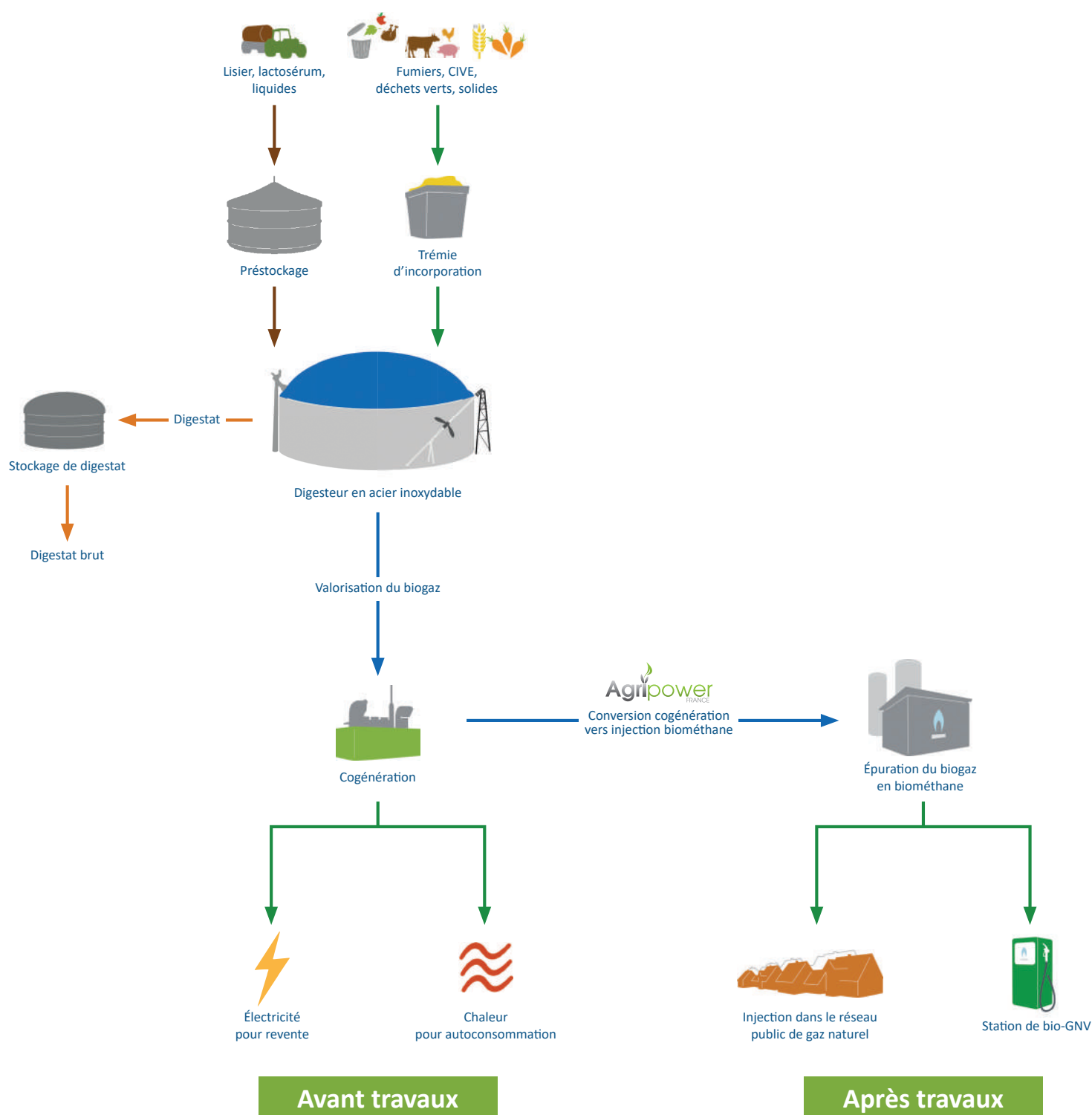
Biomethane Purchase Agreement (BPA)

Le Biomethane Purchase Agreement (BPA) est un contrat flexible entre un producteur de biométhane et un consommateur de gaz, permettant d'assurer un approvisionnement stable à un prix négocié. Alternative aux contrats réglementés, le BPA offre une visibilité financière et une valorisation optimisée du biométhane.

- » Sécurisation des revenus pour les producteurs
- » Réduction des émissions de CO₂ grâce aux garanties d'origine
- » Solution adaptée aux installations de grande capacité (> 25 GWh)
- » Reconnaissance dans les cadres internationaux (GHG Protocol, RED II, etc.)

Le BPA est un levier stratégique pour votre transition énergétique et votre engagement RSE.

Process de production de biogaz et son utilisation



📍 9 bis rue de la métallurgie - 44470 Carquefou

☎ 02.28.06.05.90

✉ contact@agripower-france.com

🌐 www.agripower-france.com



Titulaire des lots process méthanisation et valorisation du biogaz, pour les installations supérieures à 80 Nm3 de biogaz, jusqu'au 24/04/28